

DEMARCHE MANCHE INCLUSIVE

JOURNAL DE BORD

1ère édition – novembre 2020

Avant-propos

Ce journal de bord est un lien d'information trimestriel vers les membres des groupes de travail Manche inclusive. Ils pourront ainsi être tenus informés de l'avancée des actions validée par le comité de pilotage du 21 octobre 2019.

Ce premier numéro sera consacré à un premier état d'avancement. Cet état tient compte de la vacance de poste de chargée de mission Manche inclusive entre novembre 2019 et janvier 2020 ainsi que de la période de crise sanitaire.

La ligne éditoriale est également axée sur la découverte de projets inclusifs réalisés ou en cours de réalisation dans notre département ou ailleurs dans le monde.

Bonne lecture.

Axe 1 : pouvoir accéder à ses droits plus facilement

Des Maisons de services au public inclusives

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Prendre en compte la singularité des personnes accueillies au sein des maisons de service au public (accueillir, écouter, analyser les demandes, valoriser les compétences, répondre aux besoins des personnes et s'assurer de la bonne prise en compte du besoin de la personne)
- Ecrire un document en facile à lire et à comprendre : pour faire connaître à tous ces lieux d'informations et leurs missions.
- Permettre à l'habitant d'être accompagné
- S'assurer que l'habitant a reçu une réponse à sa demande
- Utiliser le coffre-fort électronique
- Travailler sur les horaires d'ouvertures et l'accessibilité en transport
- Mutualiser un réseau partenarial au service de l'accès aux droits
- Impliquer les personnes accompagnées dans la construction de cette mise en accessibilité

Etat d'avancement :

La mise en œuvre de cette action doit tenir compte des décisions déjà prises dans le cadre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et notamment l'action qui vise à proposer un accueil social inconditionnel de proximité.

Par définition, l'accueil social inconditionnel de proximité s'adresse à tous les publics et revêt donc une obligation d'accessibilité universelle que ce soit en termes bâtimentaire mais également sur les services proposés. L'accueil, la signalétique, les supports proposés doivent respecter les critères d'accessibilité en s'adaptant aux différents profils de publics accueillis. Ces éléments sont intégrés dans le cahier des charges des Espaces France Services (EFS) par le respect de la charte Marianne, et les Maisons de services communales dont le Département souhaite accompagner le déploiement sur les territoires non couverts par les EFS.

Le Conseil départemental a également adopté une stratégie départementale d'accessibilité numérique que ses services déploient avec des partenaires, soit en proposant des chèques de solvabilisation d'apprentissage des outils numériques et de leurs contenus (chèques APTIC), soit en établissant un diagnostic territorial des besoins qui permet de proposer des formations aux professionnels de l'accompagnement, notamment social.

Reconnaissance de l'aidant dans le milieu professionnel

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Sensibiliser les employeurs
- Permettre aux aidants de poursuivre leur activité professionnelle dans de bonnes conditions
- Rédiger une charte avec les employeurs qui reprendra les aides et adaptations des conditions de travail pour soulager les aidants dans leur rôle

Etat d'avancement :

Le 6 octobre 2020 lors de la journée nationale des aidants aurait dû avoir lieu une table ronde autour de la thématique : **les employeurs et aidants : comment l'employeur peut aider son salarié à lier sa vie professionnelle et sa vie d'aidant ?**

Ce séminaire est reporté du fait de la crise sanitaire.

Le Département travaille en interne sur l'actualisation du protocole d'équilibre des temps de vie des agents de la collectivité. Les conclusions de ces travaux et la méthodologie adoptée pourront alimenter la réflexion pour la charte employeur lorsque le projet débutera.

Lors de la préparation du séminaire du 6 octobre, il est très vite apparu que les aidants n'étaient pas simplement des adultes s'occupant d'un enfant en situation de handicap ou d'un parent entrant dans la dépendance ou encore d'un(e) conjoint(e) malade. Les enfants et les jeunes peuvent également être dans cette situation d'être aidant, aidant d'un parent ou d'un membre de sa fratrie.

L'association Aiguemarine a réalisé deux vidéos pour sensibiliser le grand public et les professionnels :

https://youtu.be/_GaSDqImgrI [youtu.be] (vidéo orientée pour les jeunes)

<https://youtu.be/woqBQWhqKgE> [youtu.be] (vidéo orientée pour les professionnels de l'éducation nationale)

Deux groupes de travail ont eu lieu en septembre sur cette thématique : GT n°1 : **rendre visible et définir l'enfant et jeune aidant** ; GT n° 2 : **réflexion autour des solutions individuelles et collectives que l'on peut apporter pour aider l'enfant ou le jeune**

aidant à ne plus l'être et/ou l'accompagner au mieux. Ces groupes de travail apporteront des réponses factuelles pour un prochain séminaire sur cette thématique. L'objectif étant d'avoir une approche départementale et une réponse harmonisée autour de cette problématique. De faire prendre conscience de l'enjeu, de rendre visible l'invisible afin de pouvoir agir.

Le Département de la Manche est précurseur sur cette thématique.

Outiller la MDPH pour que les décisions soient prises rapidement

Objectifs de l'action :

- Dossier IMPACT : changer de paradigme. Partir du besoin de la personne pour répondre à sa demande.
La personne ou sa famille remplit le dossier IMPACT, ce dernier est étudié par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH afin de proposer des aides pour répondre aux besoins
- SI MDPH : outil national, réponse harmonisée quelle que soit la MDPH.
 - o Aider la MDPH à mieux connaître l'offre
 - o Faciliter le suivi des demandes/places
 - o Suivi d'indicateurs
 - o Outiller les MDPH
 - o Simplifier les démarches usagers via des échanges dématérialisés MDPH/partenaires

Etat d'avancement :

Le **dossier IMPACT** est **opérationnel** et **fonctionnel** depuis février dernier. Il est téléchargeable sur le site <https://www.manche.fr/handicap/formulaire-MDA.aspx>

Le **SI MDPH** avait comme calendrier initial une mise en production au 30 octobre 2019, décalé de 6 mois en raison de l'impossibilité de l'éditeur du logiciel à tenir le délai initial. La nouvelle programmation était prévue fin mars 2020. Les tests ont été réalisés une semaine en décembre et une semaine en janvier. Les formations utilisateurs étaient programmées sur tout le mois de mars. Elles ont été stoppées avec la crise COVID.

La nouvelle programmation, mise en production au 3 novembre avec des formations utilisateurs ont été reprogrammées entre le 14 septembre et le 16 octobre.

Pour plus d'information sur le SI MDPH : contactez maud.lavieille@manche.fr

Axe 2 : être accueilli et soutenu dans son parcours de la crèche à l'université

Soutenir la communauté éducative en mobilisant l'expertise des professionnels du médico-social

Objectifs de l'action :

- Nécessité d'enrichir les ressources de la communauté éducative pour adapter au mieux la réponse aux besoins éducatifs particuliers (développement du pôle ressource de circonscription)
- Nécessité d'améliorer la coopération entre l'éducation nationale et le secteur médico-social pour mieux accompagner l'élève
- Besoins complémentaires de formation et d'information des enseignants pour mieux accompagner la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Accroître la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Fluidifier les parcours scolaires en évitant les ruptures

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Ouverture des pôles ressources de circonscription au secteur médico-social
- Expérimentation sur une circonscription (Valognes) visant la structuration de l'appui médico-social
- Développement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)

Etat d'avancement :

Bilan de l'année 2020 co-rédigé par l'éducation nationale et l'agence régionale de santé étant les co-pilotes de l'action (à venir).

Démarche « pour une école accessible à tous »

Objectifs de l'action :

- Nécessité d'évolution des modalités d'accompagnement
- Permettre aux enfants en situation de handicap d'évoluer parmi leurs pairs
- Ambition forte de scolarisation vers le milieu ordinaire
- Transformation de l'offre pour proposer des réponses inclusives (école inclusive)

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Cabinet ENEIS accompagne sur une année scolaire deux IME vers la scolarisation ordinaire :
 - o IME Jean Itard à la Glacerie géré par l'ACAIS
 - o IME Les bons vents à Mortain géré par ADSEAM

- Les enfants ne seront plus accompagnés par les professionnels des IME mais directement par l'équipe pédagogique des établissements scolaires (aidé par les professionnels des IME selon le besoin de l'enfant).

Etat d'avancement :

Bilan de l'année 2020 co-rédigé par l'éducation nationale et l'agence régionale de santé étant les co-pilotes de l'action (à venir).

Axe 3 : accéder et rester dans l'emploi

Création d'un pôle de coopération des acteurs de l'insertion et de l'emploi

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Création de trois pôles de coopération (Nord, Centre et Sud de la Manche).
- Les pôles de coopération permettront de travailler sur des thématiques proposées et validées par le pôle.
- Le pôle de coopération permettra aux professionnels du secteur médico-social, de l'insertion et de l'emploi de mieux se connaître et avoir des réponses complémentaires pour les personnes qu'ils accompagnent.
- Le pôle de coopération agit pour l'insertion sociale et professionnelle de la personne.

Etat d'avancement :

Lancement du premier comité de direction du pôle de coopération pour l'emploi dans le Sud Manche et pays virois en février dernier, rassemblant les acteurs du médico-social, de l'insertion et de l'emploi ainsi que le service public de l'emploi, soit environ une 20aine d'acteurs. Le pôle est orienté sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes. Permettre aux professionnels de mieux se connaître et ainsi avoir une vision exhaustive des ressources du territoire. **Les professionnels peuvent ainsi apporter une réponse en fonction du besoin de la personne et non plus par type de public.** Dans le cadre de la démarche inclusive, le pôle s'est élargi et va au-delà des personnes en situation de handicap.

En juin dernier, puis en novembre aurait dû avoir lieu le deuxième Codir du pôle de coopération Sud Manche et pays virois autour de la réflexion et l'organisation de la journée pour mieux se connaître ainsi que le retour des fiches actions offres/besoins du territoire : outil pour avoir une meilleure connaissance des ressources à disposition. Suite à la crise sanitaire elle est reportée début 2021.

Le pôle de coopération Sud Manche et pays virois est l'amorce. L'objectif est de pouvoir en créer un sur le Centre Manche et le Nord Manche en s'appuyant et capitalisant sur la réussite du 1er pôle. C'est dans cette optique que dès que la situation sanitaire nous le permettra, une réunion dans chacun de ces deux bassins d'emplois aura lieu afin d'impulser un pôle de coopération pour l'emploi.

Réseau des entreprises inclusives

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Valoriser les compétences des personnes : réalisation de vidéos reprenant le parcours de la personne et montrer à l'entreprise que la personne est employable et compétente
- Créer des outils pour mieux connaître les actions d'insertion et « qui fait quoi »
- Création d'un réseau des entreprises inclusives, développer l'interconnaissance et faciliter les échanges entre les entreprises inclusives et inciter les autres entreprises à rejoindre le réseau

Etat d'avancement :

Action suspendue durant la crise sanitaire. Le réseau d'entreprises inclusives est étroitement lié à l'évolution et à la structure des pôles de coopération. Ce réseau pourrait se matérialiser dans la création d'outils commun (badge, charte, ...).

OPEN BADGES – reconnaissance des compétences

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Développement des badges numériques qui valident les compétences des personnes les obtenant
- Développement des formations aux usages du numérique pour les aider à utiliser l'ordinateur et se servir des badges numériques

Etat d'avancement :

C'est le collectif Manche Open Badge (composé de structures de l'IAE, Mission locale Centre Manche, CAP Emploi, SAMETH, Département, MEDEF, AREA Normandie, Saint-Lô Agglo..) qui porte cette action. Elle a débuté en 2019 dans le Centre Manche. La première étape a consisté à fédérer les différents acteurs et créer un écosystème favorable où chaque acteur reconnaît la valeur des différents badges.

L'objectif étant de **rendre visible l'invisible**, c'est-à-dire de permettre à des personnes éloignées de l'emploi de valoriser leur expérience de vie et de transformer ses acquis et compétences en atouts qui ne sont pas reconnus initialement par les diplômes ou certification classiques.

Exemple de badge : « être ponctuel et assidu », « s'adapter », « avoir l'esprit d'équipe ». Les badges étant travaillés avec l'ensemble des acteurs, ils sont légitimes, reconnus et validés. Un candidat qui possède ces badges, rassurera l'entreprise qui l'embauchera, elle connaît les valeurs et critères d'évaluation derrière chaque badge. Afin de récupérer un badge, la personne doit en faire la demande sous-réserve qu'elle valide les critères d'obtention du ledit badge.

L'objectif étant de déployer l'open badge au Sud et au Nord de la Manche.

Axe 4 : Bien vivre chez soi

Adapter les formations

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Structurer une collaboration avec l'institut Régional en Travail Social (IRTS) et les Opérateurs de Compétences pour faire évoluer les formations des travailleurs sociaux (évolution du cahier des charges des formations).
- Prendre en compte les attentes des personnes et de leur entourage pour construire les réponses d'accompagnement adaptées dans leur quotidien
- Poursuivre le travail mené dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) sur la valorisation des rôles sociaux et l'auto-détermination :
 - o Réalisation d'un diagnostic dans le cadre des CPOM
 - o Assurer un suivi dans le cadre des dialogues de gestion
 - o Trouver des solutions de mutualisation de formations inter-établissement

Etat d'avancement :

L'action n'a pas encore débuté. L'objectif est de constituer un groupe de travail qui permettrait de créer un « **module habitat inclusif** » de plusieurs heures en formation continue au sein de l'IRTS Normandie-Caen et ainsi répondre aux nouvelles formes d'accompagnement des professionnels auprès du public vulnérable vivant à domicile.

Agir contre l'isolement et créer un environnement soutenant

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage

- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt visant la création d'une plateforme d'animation pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées vivant en établissement.
- Equiper les personnes âgées déficientes auditives pour restaurer la communication avec les professionnels intervenant à domicile
- Sensibiliser et former les professionnels à l'utilisation de l'outil émetteur/récepteur, développer les bonnes postures.

Etat d'avancement :

La crise sanitaire a suspendu le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt. Nous n'avons pas de facto de visibilité sur sa publication.

Kit auditif : l'ADSM surdi50 sur l'année 2020 est intervenue dans tous les EHPAD Manchois et en 2021 elle sensibilisera, formera et outillera les MARPA et résidences autonomies du Département.

Adaptation du logement

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Favoriser la connaissance des aides mobilisables pour l'adaptation du logement en lien avec la perte de l'autonomie (personne âgée et personne en situation de handicap) pour les habitants et les professionnels
- Identifier et favoriser l'accès au logement individuel adapté
- Sensibiliser les agences immobilières privées à la dynamique inclusive

Etat d'avancement :

Au vu du contexte sanitaire cette action n'a pas débuté et à l'heure actuelle il n'y a pas de visibilité sur son avancée.

Axe 5 : être acteur dans la cité

Elargir le périmètre de compétences des commissions communales d'accessibilité

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Elargir le champ de compétences des commissions pour l'accessibilité en y abordant l'accessibilité au sens large (pas uniquement le handicap physique)
- Encourager la participation des personnes concernées à ces commissions
- En dehors des commissions, recenser les idées des personnes via une boîte à idées ou identifier un interlocuteur référent qui prendrait en compte les idées des personnes et qui assurerait la participation des personnes concernées aux instances

Etat d'avancement :

Des communes sont intéressées par cette approche. La chargée de mission Manche inclusive leur a transmis des éléments leur permettant d'éclairer leur réflexion. Elle est à leur disposition pour avancer sur ce sujet.

Déploiement des boucles à induction magnétique

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Installer les boucles magnétiques dans les établissements recevant du public
- Former les agents d'accueil à leur utilisation

Etat d'avancement :

Prise de contact auprès de la DDTM afin d'effectuer un recensement sur l'état d'avancement de l'installation des boucles à induction magnétique dans les établissements recevant du public à partir des agendas d'accessibilité programmée (ADAP).

Adapter les méthodes et outils d'animation des rencontres ou réunions

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Permettre à toute personne invitée à une réunion de comprendre tous les échanges et de pouvoir y participer pleinement
- Ecrire un document recensant toutes les règles qui doivent être respectées pendant les réunions
- Développer des outils d'aides à la participation des personnes (ex : cartons de couleurs)
- Réaliser les comptes rendus en facile à lire et à comprendre

Etat d'avancement :

Réalisation d'un guide de participation inclusive. A soumettre pour avis aux membres du groupe de travail « être acteur dans la cité » de la démarche Manche inclusive et aux membres du CDCA et diffusion large une fois finalisé. L'objectif étant de créer un guide sur lequel l'animateur de la réunion pourra s'appuyer pour s'assurer que la réunion est inclusive et participative.

Par ailleurs, un travail avec le CDPA (Conseil Départemental des Personnes Accompagnées) va être mené conjointement afin que cette instance permette une participation plurielle.

Axe 6 : Pouvoir accéder aux soins

Favoriser l'éducation à la santé familiale

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- La MSA propose aux professionnels de santé volontaires une formation d'éducation à la santé familiale (s'appuyer sur les MSP et CPTS).
- Organiser un atelier Santé Ville sur l'éducation à la santé familiale :
 - o Identifier des professionnels de santé (formés) pour animer l'atelier
 - o Communiquer auprès des habitants sur l'atelier organisé et recenser les familles volontaires souhaitant s'inscrire à l'atelier
 - o Evaluer l'atelier et renouveler si le taux de satisfaction est suffisant

Etat d'avancement :

La MSA finance des formations d'éducation de santé familiale dispensées par l'organisme IPCEM aux professionnels de santé libéraux, médicaux et paramédicaux d'un même territoire (médecin, infirmier, sage-femme, pharmacien, kinésithérapeute, ...) qui souhaitent à leur tour, sensibiliser et informer les familles ayant des enfants et/ou personne en perte d'autonomie à charge. L'objectif étant de les rendre plus autonomes dans les soins et leur parcours de santé et ainsi désengorger les urgences avec des interventions non utiles.

4 modules communs :

- « santé et famille au quotidien »
- « traumatismes et agressions extérieures »
- « urgences familiales »
- « situations d'exceptions »

1 module spécifique à choisir parmi :

- « Puériculture et pédiatrie »
- « Gériologie et personnes âgées »
- « Agir en tant que jeune »

Un territoire expérimental a été sélectionné, le territoire de solidarité granvillais. Le projet débutera au premier semestre 2021.

Déployer l'utilisation des fiches SantéBD

Propositions retenues et validées par le comité de pilotage :

- Déployer les fiches santé BD dans les lieux recevant du public et dans le Manche Mag.
- Sensibiliser les professionnels de santé à cet outil
- Faire connaître cet outil aux professionnels de santé

Etat d'avancement :

Certaines structures s'appuient déjà sur cet outil mais elles sont trop peu nombreuses.

Un article dans le Manche Mag paraîtra dans l'édition de janvier afin de faire connaître cet outil et aider à sa diffusion. Vous pouvez retrouver les supports de communication présentant les outils pédagogiques de l'association CoActis Santé sur le site Manche.fr : <https://www.manche.fr/conseil-departemental/fiches-sante-accessibles-a-tous.aspx>

Vous pouvez également découvrir le site des fiches santéBD à l'adresse suivante : <https://santebd.org/les-fiches-santebd>

Un autre outil a été développé par l'association CoActis santé, ce dernier étant orienté directement vers les professionnels de santé pour qu'ils soient plus à l'aise et qu'ils aient la bonne posture lorsqu'ils soignent un patient en situation de handicap. Vous pouvez retrouver l'outil pédagogique HandiConnect sur le site suivant : <https://handiconnect.fr/>

Focus sur un projet inclusif :

L'APAEI d'Avranches (APAEIA) poursuit ses actions à visées inclusives sur la commune de Villedieu Les Poêles.

Il s'agit du redéploiement de deux unités existantes (St Senier 10 places et Villedieu 11 places) convertis en 24 logements autonomes sur l'implantation « ex Michigan ». Ce dispositif est adossé à un service d'aide à domicile (SAAD) géré par l'APAEIA. L'offre d'activités de jour reste de la compétence du FOA d'Avranches qui délocalisera certaines de ses prestations sur Villedieu. L'enjeu est d'importance puisque la plupart des personnes concernées par ce projet n'ont expérimentées que de l'hébergement collectif. En premier lieu, il s'agit du projet de la personne et donc de sa détermination à vivre dans son propre logement. Le repérage très personnalisé des capacités de chacun permettra aux professionnels d'intervenir précisément sur les besoins de compensation (sécurité, toilette, repas, vie sociale...) et palier aux difficultés identifiées et à venir. Vivre le logement autonome n'est pas inclusif en soi. Ce nouveau quartier sur Villedieu devra trouver son identité par la création d'évènements et de services favorisant les interactions sociales et citoyennes. Comment se rendre utile, apporter une plus-value au quartier ? c'est le travail engagé par l'APAEIA, soutenue par le Conseil Départemental, avec l'appui des politiques locales. Ouverture pour 2023, tel est notre souhait. Une communication auprès des riverains, associations locales et grand public sera organisée dès que le projet sera plus avancé et que les conditions sanitaires nous le permettrons.

Points divers inclusifs :

Une information accessible à tous grâce à la méthode facile à lire et à comprendre

- L'Unapei a recensé sur son site l'ensemble des ESAT de son réseau qui proposent des prestations de transcription en facile à lire et à comprendre et de relecture : <https://www.unapei.org/actions/des-ateliers-de-transcription-en-esat-a-votre-service/>
- Le Projet CAP'FALC est en cours de réalisation, l'objectif étant de retranscrire n'importe quel texte en facile à lire et à comprendre. Ce projet serait viable d'ici 2021. Pour en savoir plus vous pouvez lire l'article : <https://www.01net.com/actualites/handicap-comment-produire-des-textes-simples-et-intelligiblesgrace-a-l-ia-1942964.html>

L'Habitat de demain est inclusif :

- Dans les Landes, un village atypique a vu le jour. Tous ses résidents ont la maladie d'Alzheimer ou apparenté. L'EHPAD de demain est peut-être sous forme de village et non plus dans les unités fermées des EHPAD. Bienvenue dans le Village Landais Alzheimer <https://villagealzheimer.landes.fr/>
- Colloque habitat inclusif organisé par le Département de la Manche « vivre chez soi dans la cité » – juin 2019 : <https://www.manche.fr/conseil-departemental/colloque-habitat-inclusif.aspx>
- L'approche Carpe Diem est une nouvelle forme d'accompagnement des personnes vulnérables, notamment les personnes âgées dépendantes : <https://alzheimercarpediem.com/lapproche-carpe-diem/lapproche-carpe-diem/>

Projet innovant : combiner vie professionnelle et vie d'aidant :

- Les 4 supers pouvoirs d'Andy'Captain leur présentation, c'est par là => <https://www.andycaptain.fr/>

N'hésitez pas à faire des retours à la chargée de mission Manche inclusive ou à poser toutes vos questions. Vous pouvez également soumettre vos projets inclusifs afin qu'ils paraissent dans un futur numéro.

Ses coordonnées :

Mme Alexandra Dumas

Tél : 06.17.29.83.83

Mail : alexandra.dumas@manche.fr